

RELEVE DE DECISIONS
CA restreint du 18 Juin 2009
restreint aux enseignants-chercheurs de rang professeur et maître de conférence
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance

Représentants MCF :

- **Présents : P. Capolsini, JM Chapuis, S. Richaud, N. Schmitt**
- **Absents : K. Maamaatuaiautapu, J. Munoz (procuration)**

Représentants PR :

- **Présents : M. Debene, JM Goursaud, L. Peltzer, E. Conte, P. Bianchini**
- **Absents : P. Ortega (procuration)**

• **Point 1 : Transfert croisé au 1 Février 2010 emplois de MCF en section 64 (Biochimie, biologie moléculaire) : composition du comité de sélection**

Il s'agit du poste de Carmela LOPEZ qui souhaite faire un échange avec Gaël Lecellier de l'université de Versailles qui est déjà sur place depuis plusieurs mois dans le cadre d'une mission de recherche. La procédure complète est rappelée dans mon RD du CA plénier. Les intéressés peuvent éventuellement changer d'avis jusqu'au dernier moment.

Aujourd'hui, on ne nous demande que de décider des chiffres de composition du comité de sélection. L'expérience des derniers comités est évoqué et les règles d'équilibre évoquées.

- 10 membres (autant de PR que de MCF) : 5 UPF + 5 extérieurs
- Nombre minimum de spécialistes de la discipline (doivent être majoritaire) : 6

Unanimité.

Prochaine étape : adoption d'une liste nominative par le prochain CS restreint (demain matin) et entériné par le CA restreint (à la rentrée en Août).

• **Point 2 Définition des principes généraux de répartition des services entre les différentes fonctions des enseignants-chercheurs**

Temps de travail de référence pour les EC : 800 h pour l'enseignement + 800 h pour la recherche.

Rappel : Le nouveau décret des EC dit que l'on ne peut pas imposer une augmentation de la charge d'enseignement d'un EC sans un accord écrit de l'intéressé.

Le référentiel national stipulé dans la loi n'ayant pas été encore défini, il nous faudra nous réunir à nouveau après parution de ce référentiel. Pour le moment, nous ne traitons donc que qu'une petite partie de la question.

Proposition 1 : Pour siéger dans le conseil de l'école IUFM, il est nécessaire de faire un quart de son service (48h) à l'IUFM. Afin de faciliter la présence d'EC au conseil de l'IUFM il est proposée d'autoriser les EC à intégrer 33h eq TD d'enseignement à l'IUFM dans leur service statutaire, ces 33 h ne sont pas cumulables avec les 33h autorisées en formation continue. Au final : **tout EC a le droit d'intégrer 33h eq TD d'enseignement à l'IUFM et/ou en FC dans son service statutaire.**

Unanimité.

Proposition 2 : Seuls les PRAG en sous service peuvent intégrer des heures à l'IUFM dans leur service statutaires.

Unanimité.

POINT 3 : Désignation des membres des sections disciplinaires

Un appel à candidature auprès de tous les personnels concernés et éligibles a été lancé il y a plusieurs semaines.

A l'égard des enseignants-chercheurs :

6 Professeurs élus au CA mais la Présidente ne peut pas siéger donc appel aux autres profs ne siégeant pas au CA → une seule candidature : Jean Pierre Barriot

Unanimité.

4 Maîtres de conférence élus au CA :

- P. Capolsini
- S. Richaud
- J. Munoz
- JM Chapuis

Unanimité.

Trois représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement : (là aussi tous les collègues concernés ont été appelés à faire acte de candidature)

- S. Maurer
- N. Heraud (IUFM)
- I. Proust
- M. Leyral

→ il faut faire un choix parmi ces quatre.

Unanimité pour retenir les 3 premiers noms de cette liste.

A l'égard des usagers

1 Professeur (président de la section)

- JM Goursaud (seule candidature déjà membre cette année)

1 Maître de conférence élus au CA :

- S. Richaud (seule candidature déjà membre cette année)

1 PRAG ou PRCE

- S. Maurer (seule candidature déjà membre cette année)

Unanimité.

POINT 4 : Pour l'année 2009-10, informations relatives aux listes :

➤ **Des responsables pédagogiques**

Distribution de la liste nominative des RPs. Un RP de L1 Eco-gestion ayant obtenu un CIMM te intégré à l'IUFM, il faut un nouveau RP.

Séance levée à 14h30.